



DU 2 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le deux novembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mouliherne, régulièrement convoqué le 26 octobre 2015 s'est réuni à la Mairie dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Rémy LOUVET, Maire.

La séance a été publique.

Madame Sandra POIRIER a été nommée secrétaire.

Étaient présents : LOUVET – MIGNOT – CANTIN – POIRIER – HERVE – DOUAIRE – HUART – OLIVIER
– BAUGE – ROBIN

Absents : BOURDIN – LE NUD – SENO (excusée) – GIGNON (excusée) – HUGUET (excusé)

1. 2015 - 90 MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la réception récente de courriers à caractère urgent il est proposé de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Urbanisme – Vente du Gué Halé ;
- Communauté de communes – Schéma de mutualisation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITÉ,

- **ACCEPTE** de modifier l'ordre du jour et de rajouter deux sujets au débat ;

2. 2015 – 91 URBANISME – DROIT DE PREEMPTION

La commune a été sollicitée dans le cadre de la vente de biens immobiliers situés dans le périmètre de préemption qui lui revient, eu égard au plan local d'urbanisme.

VU le code de l'urbanisme,

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Mouliherne,

Considérant ces biens,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (1 ABSTENTION, 9 POUR),

- **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur le bien suivant : parcelles cadastrées C 1010, C 16 et C17, sis « Le Gué Halé » ;
- **PRECISE** qu'une proposition de vendre une portion de la voie communale va être faite au futur acquéreur ;

3. 2015 – 92 SCHEMA DE MUTUALISATION

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite MAPTAM,

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire sur le projet de schéma de mutualisation des services entre la Communauté de Communes Loire-Longué et ses communes membres,

Considérant ces éléments,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **EMET** un avis favorable sur le schéma de mutualisation des services entre la Communauté de Communes Loire-Longué et ses communes membres, document ci-annexé.

4. 2015 – 93 AMENAGEMENT ROUTE DE BEAUFORT

Monsieur le Maire présente en séance le projet d'aménagement de la route de Beaufort, qui consiste à aménager les bordures de voirie entre la sortie d'agglomération et la route de la Louvarderie à des fins de sécurisation. Il est en outre prévu la réalisation d'une voie piétonne et cyclable, l'enfouissement des réseaux et l'extension de l'éclairage public.

Considérant ces éléments,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'aménagement sur la route de Beaufort sur l'exercice 2016 ;
- **VALIDE** le plan de financement, ci-après annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire le nécessaire auprès des organismes concernés pour la demande des fonds de concours et de toute subvention/participation envisageable ;
- **PRECISE** qu'il convient de solliciter les propriétaires riverains pour l'achat d'une bande de 3m relative à l'emprise du chantier ;
- **ACCEPTTE** de réaliser une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre.

5. 2015 – 94 ECLAIRAGE PUBLIC – RENOVATION DES LANTERNES

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que 19 lanternes sont actuellement équipées avec des illuminations typées ballon fluorescent (BF) à vapeur de mercure, dont l'utilisation est interdite. Le SIEMML nous informe qu'il apporte son soutien financier jusqu'à fin 2016 pour la rénovation de ce matériel. Il est proposé au conseil municipal de statuer sur la rénovation de cet équipement. La valeur moyenne des équipements est de 700 euros la lanterne et 1500 euros avec le mât.

Considérant ces éléments,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de lancer un programme de rénovation des lanternes BF sur l'exercice 2016 ;
- **PRECISE** que 10 lanternes seront changées, dont 3 avec leur mât ;
- **SOUHAITE** engager ce programme pour une valeur de 10.000 euros ;

6. 2015 – 95 RESSOURCES HUMAINES – TAUX DE PROMOTION

En application de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, il appartient aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement.

Monsieur le Maire propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'avis du comité technique paritaire en date du 12 octobre 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **VALIDE** le taux de promotion à 100% pour tous les grades inscrits au tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité d'entretenir certaines parcelles communales, notamment pour des raisons de sécurité. A cet effet, du bois doit être coupé, lequel étant des résineux et des peupliers. Il est donc proposé de valider l'appel d'offres pour le bois dit de travail.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code forestier,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** la vente de bois de travail comme suit :
 - 12 peupliers à 27 euros le m³ à l'entreprise SARL Lecavi ;
 - 59 pins à 32 et 25 euros le m³ à l'entreprise SARL Lecavi ;
 - 5 chênes à 45 euros le m³ à l'entreprise SARL Lecavi ;
- **PRECISE** que l'exploitation du bois devra être réalisée dans un délai de 6 mois ;

2. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Elections** – il est demandé aux conseillers de donner leur disponibilité afin d'organiser la permanence du bureau pour les prochaines élections régionales du 6 et 13 décembre 2015 ;
- **Eclairage public** – Il est proposé de lancer une consultation publique sur le site Internet relative à la programmation actuelle de l'éclairage public et à son devenir ;
- **Salle de sport** – l'étude suivant son cours, la prochaine étape concerne l'étude de sols ;
- **Réforme territoriale** – La prochaine réunion de la CDCI pour la validation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale est prévue en janvier : à défaut d'amendements proposés, le schéma sera validé ;
- **Cérémonie du 11 novembre** – Le rdv pour la cérémonie est prévu devant la Mairie à 10h ;
- **Vœux** – Ils ont été arrêtés au dimanche 3 janvier à 11h. Un appel aux conseillers est lancé pour faire des propositions quant à la présentation souhaitée ;
- **Eglise** – Des réparations urgentes sont à prévoir sur le toit de l'Eglise, du fait d'infiltration d'eau. Des devis sont en cours et un dossier de subvention pourrait être réalisé ;
- **Cimetière** – Le nombre d'emplacements relevé est de 660 places. Afin de parfaitement corrélérer la réalité du terrain avec les actes de concession en Mairie, il conviendra de réaliser une base de données exploitable, laquelle permettra de lancer rapidement une reprise de concession pour l'année 2016 (une centaine de concession peut être concernée) ;
- **Ressources humaines (GRH)** – Suite à maladie ordinaire, un nouvel agent technique (David BRAULT) remplace Benjamin LEVILLAIN ;
- **Fonds de concours 2016** – le projet d'aménagement de la route de Beaufort est inscrit au fonds de concours, qui pourrait passer de 50 à 40% ;
- **SPANC** – Madame ROBIN rapporte les éléments de la dernière commission ;
- **Cantine** – Il est validé de refaire les devis pour les travaux d'acoustique à réaliser à la cantine et inscrits au budget ;
- **Ecole** – Il est redemandé de vérifier que le chauffage est bien coupé pendant les vacances à l'école ;
- **Commission Ecole** – Le prochain conseil d'école se déroule le 3 novembre et une réunion publique sera organisée le 24 novembre au sujet notamment du transport scolaire ;
- **Riverolle** – Les travaux engagés par le SMBAA sont presque finis ;

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur LOUVET déclare la session close à 22h30...

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Signature des membres présents

LOUVET	MIGNOT	CANTIN	BOURDIN	HERVE
GAIGNON	SENO	POIRIER	HUART	BAUGE
DOUAIRE	ROBIN	HUGUET	OLIVIER	LE NUD